



31, avenue François Mitterrand B.P. 7378 – Lomé Togo Tél : + 228 22 21 68 22

Fax: + 228 22 21 83 86

E-mail: excoficao@excoafrique.com

8^{ème} étage immeuble BTCI Siège 169, Bd du 13 janvier – 06 BP 6019 Lomé, Togo

Tél: +228 22 21 87 69 Fax: +228 22 21 03 55 E-mail: contact@kpmg.tg

ORAGROUP S.A.

Rapport des Commissaires aux comptes sur le registre des titres nominatifs émis par ORAGROUP S.A.

(Article 746-2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

Exercice clos le 31 décembre 2021 ORAGROUP S.A. BP 2810 Lomé - Togo Ce rapport contient 03 pages L'annexe comprend 02 pages





31, avenue François Mitterrand B.P. 7378 – Lomé Togo Tél : + 228 22 21 68 22

Fax: + 228 22 21 83 86

E-mail: excoficao@excoafrique.com

8^{ème} étage immeuble BTCl Siège 169, Bd du 13 janvier – 06 BP 6019 Lomé, Togo

> Tél: +228 22 21 87 69 Fax: +228 22 21 03 55 E-mail: contact@kpmg.tg

ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains, B.P.2810 Lomé - Togo

Capital social: F CFA 69 521 831 000

Rapport des Commissaires aux comptes sur le registre des titres nominatifs émis par ORAGROUP, établi en application de l'article 746-2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE (AUDSCGIE)

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en application de l'article 746-2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous présentons notre rapport sur l'existence et la tenue conforme du registre des titres nominatifs émis par la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Il appartient à votre Société ou toute personne habilitée par elle d'établir le registre des titres nominatifs émis par elle conformément à l'article 746-1 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Il appartient également au mandataire social d'attester de la tenue conforme dudit registre par une déclaration.

Il nous appartient, sur la base de cette déclaration, de constater l'existence du registre de titres nominatifs et de donner un avis sur leur tenue conforme.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires. Ces diligences, qui ne sont ni un audit ni un examen limité, ont consisté à :

- constater l'existence du registre à jour de titres nominatifs émis par votre Société au 31 décembre 2021;
- vérifier les mentions relatives aux opérations de transfert, de conversion, de nantissement, de séquestre des titres;
- vérifier que toutes les écritures contenues dans le registre ont été signées par le représentant légal de la Société.

Sur la base des travaux effectués, nous vous informons que le registre des titres nominatifs est tenu à jour conformément aux dispositions de l'article 746-1 de l'Acte Uniforme révisé de l'OHADA sur le droit des sociétés commerciales et du GIE.

Lomé, le 9 mai 2022

Les Commissaires aux comptes

EXCO - FICAO

Abalo Amouzou Associé

KPMG Togo

KPMG Togo

Associé

ANNEXE:

Déclaration de conformité des dirigeants sur la tenue du registre des titres nominatifs



ATTESTATION DE TENUE CONFORME DU REGISTRE DE TITRES NOMINATIFS

Date d'arrêté: 31/12/2021

Je soussigné, Monsieur Ferdinand NGON KEMOUM, Administrateur Directeur Général de la société ORAGROUP, Société Anonyme au capital de 69 521 831 000 FCFA, ayant son siège au 392, rue des plantains B.P 2810 Lomé Togo, Téléphone: 00228 22 23 05 80 / 22 20 48 51 immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Lomé - Togo sous le numéro TOGO LOME 2000 B 1130.

Atteste que ORAGOUP S.A. procède régulièrement à la mise à jour du registre de titres nominatifs de la Société et ce, conformément à toutes les opérations de transfert, de conversion, de nantissement et de séquestres des titres intervenues ; le dernier mouvement des titres étant intervenu le 22 décembre 2021 à la suite de la souscription de 6800 actions nouvelles de la Société par Monsieur SAUVANET Guy Jean-Louis qui a exercé une partie de ses BSA I'.

En foi de quoi la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Cette déclaration est faite en vertu des dispositions de l'article 746-2 de l'Acte uniforme de I'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Fait à Lomé, le 25 avril 2022

Ferdinand NGON KEMOUM Administrateur Directeur Général